

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 1344

AVIS PUBLIC est par la présente donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 2 octobre 2023, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 1344, intitulé: « Règlement sur la mise en œuvre du programme Rénovation Québec (volet maisons lézardées) de la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Programmation 2023-2024 ».

Ce règlement a reçu les approbations requises par la loi.

AVIS PUBLIC est de plus donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière à l'adresse ci-dessus indiquée, le lundi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du mardi au jeudi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, ainsi que sur le site Internet de la Ville au www.villemsh.ca ou en communiquant avec le greffe au greffe@villemsh.ca ou par téléphone au 450 467-2854, poste 2218, et que ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE, Ce 3 octobre 2023

(S) Michel Poirier

MICHEL POIRIER

GREFFIER ADJOINT